



Politique et protocole sur les commotions cérébrales : Votre école en a-t-elle?

Beaucoup d'écoles ont reçu le mandat de concevoir, de tenir à jour et de mettre en œuvre des politiques sur les commotions cérébrales. De telles politiques fournissent les principes directeurs qui éclairent la prise de décisions concernant les pratiques en matière de commotions cérébrales à l'école. Ces principes directeurs sont mis en œuvre en tant que protocoles. Les protocoles déterminent les mesures à prendre lorsqu'un élève a une commotion cérébrale, à quel moment ces étapes doivent être franchies et les intervenants qui peuvent vous aider.

Utilisez ce schéma pour vous aider à déterminer si votre école ou conseil scolaire dispose d'une politique et/ou d'un protocole sur les commotions cérébrales.

